

# La lettre du SNUipp Isère

Vendredi 17 octobre 2008

Merci de communiquer cette lettre aux collègues de l'école

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr).

## Sommaire

- Disparition programmée des RASED : réunion intersyndicale mercredi 15 octobre
- RASED: « Le dispositif n'est pas efficace »\*
- Droit de grève : ne pas céder aux pressions
- Précision sur la prime d'entrée dans le métier

## ■ Disparition programmée des RASED : propositions de l'intersyndicale mercredi 15 octobre.

### CGT Educ - PAS 38 - SGEN CFDT – SE UNSA - SNUIPP – Sud éducation

46 personnes se sont réunies le 15 octobre à la bourse du Travail à Grenoble pour échanger sur la situation des RASED suite à l'annonce de la suppression de 3000 postes de maître E et G.

Nous vous proposons de :

- 1) porter à l'ordre du jour des prochains Conseils d'écoles l'aide aux enfants en difficulté
- 2) une motion concernant les RASED à proposer pour adoption dans les conseils d'école
  - Lettre d'information nationale RASED  
[http://38.snuipp.fr/IMG/pdf/08\\_10\\_08\\_xavier\\_darcos\\_lettre\\_unitaire\\_rased.pdf](http://38.snuipp.fr/IMG/pdf/08_10_08_xavier_darcos_lettre_unitaire_rased.pdf)
  - Motion conseil d'école

## Ecole

### Département

### Commune

### Circonscription

### DÉLIBÉRATION du CONSEIL D'ÉCOLE réuni le

### TOUS CONCERNÉS,

### Les dispositifs d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)menacés

Les 3000 suppressions de postes spécialisés E et G priveraient 150 000 élèves d'une aide spécialisée et de nombreuses écoles de toute intervention de maîtres spécialisés.

Cette mesure risque de conduire à la suppression des RASED.

La confusion entretenue par le gouvernement entre la mise en place des deux heures d'« aide personnalisée » et le travail effectué dans le cadre des RASED montre la volonté du ministère d'en finir à terme avec l'existence des réseaux d'aides spécialisées.

Le conseil d'école .....réuni le ..... exige l'abandon de la suppression des 3000 postes E et G.

Il demande l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en difficulté.

### Signature

- 3) Renvoyer une photocopie des motions adoptées au syndicat de votre choix
  - 4) L'intersyndicale sollicite dès à présent une audience spécifique auprès de l'Inspectrice d'Académie
  - 5) L'intersyndicale sollicite également les députés de l'Isère pour les sensibiliser, entre autres, sur la question des RASED avant la discussion du Budget 2009 au Parlement en novembre
- Pour défendre notre métier, ne restez pas seul-e et tenez vous informé-e.

Cette motion proposée par l'intersyndicale départementale est également celle proposée par le SNUipp dans l'ensemble des départements. Vous pouvez déclarer la délibération de votre école sur le lien suivant qui les collecte au niveau national :

<http://snuipp.fr/spip.php?article5866>

## ■ Fin des RASED car « le dispositif n'est pas efficace »\*

\* Jean Louis Nembrini, Directeur général de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation Nationale.

### France info : jeudi 16 octobre reportage sur la suppression des RASED

Syndicats et parents d'élèves manifesteront dimanche, avec notamment pour mot d'ordre le maintien des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le primaire. Pour des raisons d'économies de postes, et suite à la mise en place des deux heures de soutien hebdomadaire, 3000 postes de RASED seront supprimés à la rentrée prochaine.

[http://www.france-info.com/spip.php?article198941&theme=81&sous\\_theme=184](http://www.france-info.com/spip.php?article198941&theme=81&sous_theme=184)

A ne surtout pas rater sur la même page, l'intégralité de l'interview de Jean Louis Nembrini. Deux points en particulier sur le peu d'efficacité des RASED et sur « l'économie de 20 000 ( ? ) postes réalisée grâce à la mise en place des deux heures d'aide personnalisée. Edifiant !

Signer la pétition en ligne : <http://www.sauvonslesrased.org/index.php?p=4>

### ■ Droit de Grève : résister aux pressions

Certains collègues nous font part de pressions diverses (toujours formulées oralement) concernant le recensement des grévistes lors de la grève du 7 octobre.

Rappelons que l'enquête sur l'intention de faire grève ne peut servir qu'à l'organisation du service minimum d'accueil.

L'IA ne peut se dispenser de l'enquête post grève habituelle pour décompter les jours de grève.

Nous avons besoin de toutes les informations émanant des circonscriptions.

Faites nous les remonter à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

### ■ Précisions sur la prime de rentrée

*Textes de référence : Décret n°2008-926 du 12 septembre 2008. Arrêté du 12 septembre 2008.*

La direction des affaires financières du MEN vient d'apporter les précisions suivantes sur les modalités de paiement de cette indemnité : 1500 € pour les personnels titularisés pour la première fois dans un corps de fonctionnaires enseignants :

- titularisation au 1<sup>er</sup> septembre 2008 : le versement s'effectuera en 2 fois, 750 € en novembre 2008 et 750 € en février 2009 ;

- titularisation entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2008 (cas des prolongations de scolarité notamment) : le versement s'effectuera en 2 fois, 750 € au mois de paie suivant la titularisation et 750 € en février 2009 ;

- titularisation entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2009 : un versement unique de 1500 €, soit en mars 2009, soit au mois suivant la titularisation.

Cette prime n'est pas versée au prorata de son temps de travail (donc versée intégralement à un collègue à temps partiel) et ne fait pas l'objet de retenue. Elle est cumulable avec la prime spéciale d'installation (Ile de France et certaines communes de l'agglomération de Lille).

*Pas de réponse à ce mail mais à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)*